

L'assemblée plénière de la CP-CNU, réunie pour la première fois de son mandat le 12 juin 2024, rappelle les principes fondamentaux des universités et établissements de l'ESR auxquels elle est fortement attachée et qui sont particulièrement menacés dans la période actuelle. La CP-CNU tient à rappeler les valeurs républicaines sur lesquelles se fonde l'Université française à savoir l'universalisme, les mêmes droits pour tou(te)s les étudiant(e)s et la diffusion libre des connaissances. Les universités s'enrichissent du brassage des cultures que permet l'accueil d'étudiantes et étudiants et des collègues de toutes les nationalités. C'est un élément essentiel de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française et de son rayonnement.

La CP-CNU rappelle que l'Université est un lieu de recherche et de formation, de coopérations internationales et de débats scientifiques, où les enseignant(e)s, les chercheur(se)s et les enseignant(e)s-chercheur(se)s jouissent d'une « pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression » ayant une valeur constitutionnelle (article L. 952-2 du code de l'éducation). Il est essentiel que les opinions et les connaissances puissent s'exprimer et se confronter dans la perspective de former des citoyen(ne)s aptes à prendre des décisions éclairées. La CP-CNU et les sections CNU formant communauté scientifique et académique rappellent que ces principes fondamentaux et constitutifs des universités sont intangibles. Elles continueront à les défendre avec la plus grande conviction et fermeté.

Voté à l'unanimité des présents 2 abstentions – 3 ne prend part au vote (157 votants).